

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article270>



Réflexions sur le fonctionnement des AS

- Sport et...
- Sport Scolaire
- Actions particulières
-

Date de mise en ligne : mercredi 16 mai 2007

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Les journées annuelles de regroupement des coordonnateurs EPS (du 16 au 30 mars 2007), animées par les IA-IPR, ont abordé plusieurs sujets :

Voici le résultat des réflexions des groupes de travail sur l'AS produites lors de ces journées. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce document servira de points d'appui au travail des équipes d'établissement dans le cadre de leurs conseils d'enseignement.

1. Le bilan de l'Association Sportive

"L'activité de l'association sportive s'apprécie au regard des critères suivants :

- le programme de l'association sportive ;
- le nombre d'élèves licenciés pratiquants ;
- le nombre d'élèves licenciés participant aux rencontres et aux compétitions sportives organisées par l'Union nationale du sport scolaire ;
- l'éventuelle mutualisation par convention de certaines activités sportives entre établissements.

Le bilan du fonctionnement de l'association sportive, tel qu'il est présenté à un conseil d'administration de la fin de l'année scolaire précédente, permet de fonder ces critères sur des éléments quantitatifs." Arrêté du 12/02/2007

Ce qu'il peut contenir :

- Les objectifs, les intentions éducatives, la "philosophie" de l'A.S., le rôle escompté dans l'établissement. Bilan au regard de ces axes.
- L'action dans le cadre des projets de district, départemental, académique.
- Les structures : nombre d'animateurs, plages horaires, modalités de pratique.
- Les éléments statistiques : nombre de licenciés filles et garçons, % de la population de l'établissement, nombre de pratiquants par activité, par semaine, par rôle (sportif, arbitre, dirigeant). Affiner l'étude de l'effectif (par niveau de classe, taux de fidélisation, mixité).
- Le calendrier des compétitions, des entraînements, des manifestations.
- Le volume d'activité : nombre de journées, d'heures / licenciés (document UNSS Ain).
- Les temps statutaires : réunions de bureau, assemblées générales, réunions de district, commissions UNSS investies par les différents professeurs.
- Le bilan sportif : résultats par élèves (compétition, formation, promotion).
- Le bilan financier.
- Un bilan qualitatif réalisé par les licenciés eux-mêmes.
- Bilan des éventuels partenariats.
- Les moments festifs : remises de récompenses, fête de l'AS.
- Le dossier de presse : articles, photos publiés dans la presse ou à l'interne.
- Le mot du Président.
- Les difficultés, les perspectives, l'évolution des objectifs.

Sa forme :

- Soigner la communication : power-point, films, graphiques, plaquettes, utilisation du site internet de l'Association.
- Montrer l'activité des professeurs, de l'AS mais aussi celle des Anciens qui la font vivre.

2. Le registre individuel d'activité

"Un registre d'activité est tenu par chaque enseignant à qui ces heures sont confiées. Il comprend une description des activités sportives organisées et encadrées par l'enseignant dans le cadre de l'association sportive et un état de présence hebdomadaire des Anciens licenciés pratiquants. Ce registre est régulièrement consulté par le chef d'Association et les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation physique et sportive. Il contribue notamment à la réalisation du bilan annuel de fonctionnement de l'association sportive de l'Association.

Lors de l'inspection individuelle d'un enseignant, l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive prend connaissance du registre d'activité de cet enseignant." Arrêté du 12/02/2007

Ce qu'il peut contenir :

- Activités encadrées régulièrement, occasionnellement.
- Tâches assumées dans l'AS, dans les structures UNSS.
- Effectifs des groupes encadrés.
- Planning d'activité.
- Résultats obtenus.
- Bilan des actions de formation, de promotion.
- Bilan au regard des intentions éducatives mises en œuvre.
- Perspectives, évolutions souhaitées.

Sa forme :

- Cahier personnel d'A.S.
- Fiche bilan

3. Le projet de développement de l'A.S.

"Lorsqu'il ressort de ce bilan que l'association sportive rencontre des difficultés de fonctionnement ou que son activité est faible, un projet de développement est élaboré, à la demande du chef d'Association, par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'Association. Le projet de développement de l'association sportive est présenté au conseil d'administration par le chef d'Association." Arrêté du 12/02/2007

Des idées à évoquer pour "relancer" une AS :

- Une inscription dans les objectifs du projet d'établissement : contribution de l'AS aux axes du projet. Contribution aux objectifs du CESC.
- Une prise en compte de l'axe du projet académique "promouvoir auprès des jeunes les valeurs du sport".
- Créer et développer du lien social grâce aux responsabilités que peuvent prendre les élèves dans l'organisation, l'entraînement, les compétitions.
- Étendre le pilotage au-delà de l'équipe des professeurs d'EPS.
- Faire fonctionner régulièrement et efficacement les structures : bureau, AG, avec la composition fixée par les textes (élèves, parents).
- Prendre en compte la demande des élèves. Enquête, questionnaire, avis du CVL.
- Allier l'accueil des élèves sportifs (pratiquant à l'extérieur de l'école) et celui des élèves découvrant par l'AS l'accès aux pratiques physiques.
- Informer tous les partenaires, les élèves, les familles à propos du rôle, des objectifs, des possibilités de l'AS. Utilisation des rencontres parents professeurs, des journées portes ouvertes, des forums divers.
- Intervenir sur les contraintes de fonctionnement : implantation des créneaux en fonction des transports scolaires, libération régulière d'un temps entre midi et deux, accès de tous au mercredi après-midi. Impliquer la vie scolaire (gestion de l'accès au self, des libérations exceptionnelles).
- Mettre en place un accueil spécifique aux nouveaux élèves : information, programmation spéciale en EPS, tutorat par des licenciés "anciens".
- "Aller chercher" les élèves. Ne pas attendre qu'ils viennent d'eux-mêmes.
- En présence d'un internat, adapter les propositions d'activités.
- Diversifier les activités. Ouverture aux activités nouvelles, aux formes de pratique moins traditionnelles. Prendre en compte la dimension de l'entretien de soi, souvent non compétitive. Ouverture au sport adapté.
- Exploiter les ressources locales (sites, installations, dynamiques locales).
- Utiliser les ressources du district UNSS.
- Rechercher la mutualisation avec les établissements proches.
- Développer la communication interne : affichage, médias, implication des élèves, utilisation des ressources de l'établissement (réseau TV, site web, journal).
- Étudier les modes d'implication dans le contexte sportif et associatif local (complémentarité, partenariat, diversification).
- Étudier les moyens de prise en charge des élèves ayant des difficultés financières (licence et visite médicale) ou matérielle (transport, équipement).
- Installer des temps forts dans l'année (cross, tournois interclasses, actions de type humanitaire).
- Finaliser l'activité d'une section par un projet annuel concret (sortie, manifestation exceptionnelle, voyage).
- Étudier les difficultés du point de vue de l'activité des professeurs animateurs, en toute lucidité, dans un esprit d'analyse critique positive.
- Impliquer le chef d'établissement qui demeure le Président de l'AS, et dont la présence, l'action et la reconnaissance sont toujours appréciées par les licenciés et les animateurs de l'AS.

L'évolution des propositions de l'UNSS est également évoquée : formes de pratique, activités, aide aux AS en difficulté.